



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023 à 18 h 30

Présents : M. Robert CAHU, Mme TOUREL, M. Jean Marc FROMENT, Mme Catherine PRAVIN, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Sylvie VIGNE,  
Pouvoirs : M. Olivier WERMUTH à M. Robert CAHU  
Absent : M Etienne DEJARDIN

Observateur : Mme Jeanne PORTMANN, secrétaire de mairie  
Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOVOTTI  
Quorum : atteint

---

### Ordre du jour :

---

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2023
- 2 Délibération fixation du tarif des places du marché de Noël
- 3 Inventaire des zones d'accélération ENR
- 4 Décisions Modificatives M57 et M 49
- 5 Choix de la compagnie d'assurance à compter de 2024
- 6 Demande de subventions pour les travaux du réseau d'assainissement
- 7 PLU : Financement complémentaire de l'étude hydraulique
- 8 Questions diverses

---

Début de la séance 18h30

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- PLU : Financement complémentaire de l'étude hydraulique
- Délibération rectificative pour demande de subvention au titre du Schéma Directeur Eau (erreur de montant sur la délibération du 10 octobre).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour

---

### DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

Délibérations votées	Vote
1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2023	Pour 7
2 Délibération fixation du tarif des places du marché de Noël	Pour 7
3 Inventaire des zones d'accélération ENR	Pour 6 Contre 1
4 Décisions Modificatives M57 et M 49	Pour 7
5 Choix de la compagnie d'assurance à compter de 2024	Pour 7
6 Demande de subventions pour les travaux du réseau d'assainissement	Pour 7
7 PLU : Financement complémentaire de l'étude hydraulique	Pour 7
8 Demande de subventions pour le SD Eau – Montant corrigé	Pour 7
9 Questions diverses	

---

## **Examen de l'ordre du jour :**

---

### **1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023**

Vote Pour : 7 voix

Le procès-verbal est approuvé

### **2. DELIBERATION FIXATION DU TARIF DES PLACES DU MARCHÉ DE NOËL**

Le conseil municipal fixe le tarif des places à appliquer aux tenanciers pour le marché de Noël : 5 € la table (table de 2m avec chaise).

Vote pour : 7 voix

### **3. INVENTAIRE DES ZONES D'ACCELERATION ENR**

La Loi APER 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables invite les mairies à établir un inventaire de ces zones.

L'équipe municipale a établi une liste pour les bâtiments municipaux. La réunion publique du 14 novembre a fourni des informations relatives à des projets particuliers. Voir tableau joint, suite à cette réunion publique.

Noter : le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas l'autorisation d'un projet. Celui-ci doit respecter les dispositions réglementaires applicables (environnementales, agricoles, urbanistiques, ...).

Le Conseil municipal doit délibérer, au plus tard au mois de décembre, sur l'inventaire établi.

Les communes qui n'auront pas délibéré cette année ne pourront plus le faire pendant les 5 prochaines années.

Suite de la procédure : cf CR de M Patrick Dumas joint.

Vote pour : 6 voix

Vote contre : 1 voix

Mme Catherine PRAVIN juge que l'inventaire propose très peu d'installations en toiture et beaucoup d'installations au sol nécessitant leur artificialisation. Elle est favorable à une utilisation maximale des toitures avant d'envisager une accélération sur des terrains agricoles ou naturels.

### **4. DECISIONS MODIFICATIVES M57 ET M 49**

Suite au transfert de la M57 à la M49 du 10 octobre 2023, une DM est à prendre sur le budget M49 pour payer l'Agence de l'Eau et des travaux réalisés au puits de Lézan :

774	- 5 600 €
70124 Agence de l'Eau	+ 5 600 €
774	- 5 600 €
651 Admission en non valeur	+ 5 600 €
2156 Immobilisation	+ 8 100 €
203 Etudes	- 8 100 €

DM à prendre sur le budget M57 en prévision des dernières factures à payer

011 Charges générales + 10 000 €

65888 Charges diverses - 10 000 €

Vote pour : 7 voix

### **5. CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE A COMPTER DE 2024**

La MAIF qui est notre compagnie actuelle a changé sa politique. Elle se regroupe avec la SMACL et n'assure plus les collectivités locales, ce domaine étant la spécialité de la SMACL.

Après étude comparative auprès de plusieurs compagnies il est proposé d'adhérer à la SMACL, dont l'offre est la mieux placée. Voir document joint

Vote pour : 7 voix

#### 6. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'étude Schéma Directeur d'Assainissement réalisée en 2019 a conclu, entre autres, à la nécessité de refaire une portion en mauvais état du réseau d'assainissement. Cette portion va de la route de St Jean de Serres à la station d'épuration sur une longueur de 460 m. Elle passe par la place des Arènes et le chemin du ruisseau (terrains publics), puis le long du fossé jusqu'au stade en traversant des terrains privés (Fayada, Reynaud, Plantier) (voir plan joint).

Les volumes "d'eaux parasites", peuvent être importants jusqu'à 900 m<sup>3</sup> / jour par fortes pluies. Ces eaux parasites sont dommageables pour la station d'épuration. Notre agent technique a bricolé une solution pour les dévier à l'entrée de la station mais cette solution ne peut être que provisoire.

Le budget de l'opération est estimé à 310 000 € HT incluant :

- Maîtrise d'œuvre (cabinet Cereg déjà recruté) : 22 550 €,
- Études complémentaires et tests : 22 450 €,
- Travaux : 265 000 €.

Les investissements en la matière sont subventionnables sur une base calculée ainsi : 350 € par mètre linéaire de réseau. Pour la longueur de 460 m elle est de 460 x 350 = 161 000 € x par un coefficient d'inflation de 15%, ce qui donne 185 150 € subventionnable.

Trois subventions sont à demander :

- |                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| ▪ Agence de l'Eau : 70% de l'assiette subventionnable :        | 129 605 € |
| ▪ Conseil du Département : 10% de l'assiette subventionnable : | 18 515 €  |
| ▪ Préfecture (DETR) 25% maximum du budget total de 310 000 €   | 77 500 €  |
| ▪ Total des subventions (si toutes acquises)                   | 225 620 € |
| ▪ Reste à la charge de la mairie                               | 84 380 €  |
|                                                                | 27%       |

Vote pour : 7 voix

#### 7. PLU : FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE

L'étude hydraulique demandée par la DDTM dans le cadre du PLU (extension à l'Est) est terminée et a été discutée avec le service Aménagement de la DDTM du Gard le 11 mai 2023.

Cette étude comprend une analyse du risque inondation sur la partie Est de Canaules et les mesures d'exondement (mise hors d'eau) de cette même zone.

Le service Aménagement, au vu de l'aléa modéré sur la zone étudiée et des mesures d'exondement fiables et peu onéreuses à mettre en œuvre nous a encouragé à poursuivre notre projet d'aménagement. Le 7 novembre 2023, le service Aménagement de la DDTM nous transmet l'analyse du Service Eau et Risques de la DDTM du Gard qui demande des données complémentaires pour valider l'étude et les mesures d'exondement.

Contacté, le bureau CEREG nous a assuré être en mesure de fournir les informations complémentaires. Le budget pour ce faire se monte à 3 000 € HT.

Le budget total de l'étude sera donc de 21 575 € HT décomposé comme suit :

- 12 675 € étude hydraulique,
- 5 900 € mesures d'exondement,
- 3 000 € informations supplémentaires.

Des contacts avec la DDTM sont en cours pour l'intégration de l'étude hydraulique dans la subvention accordée pour la formulation du PLU.

Vote pour : 7 voix

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- Julie Lesueur, de l'association Envie d'Environnement, propose de présenter son rapport sur Canaules "Etat des lieux et Plan d'Action" à l'équipe municipale.  
Date proposée le jeudi 11 janvier 2024 à 10h.
- Monsieur le Maire fait lecture, à la demande du président de l'association Espélido et suite à la fête de la musique du 21 juin 2023, de la déclaration suivante :  
"Espelido, en son président et au nom des membres de l'association présents à la fête de la musique, dément catégoriquement l'accusation de harcèlement portée à leur égard par Mme Sylvie Vigne"
- Monsieur le Maire informe le conseil que la cave coopérative est en vente. Réfléchir à l'opportunité ou pas d'acquérir cette cave.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire clôt la séance à 20h40.

Le Maire,

La secrétaire de séance,